

OBJET

**BUDGET PRIMITIF 2022 –
BUDGET ANNEXE
LOCATIONS SOUMISES A
LA TVA - DECISION
MODIFICATIVE N°5**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 12
+ 3 procurations

Votes pour : 15
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 20 janvier 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2023

PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT - Aline NARS – René DARAN - Christophe BOURREC – Alain DEDIEU – Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE - Sophie REY – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ

ABSENTS (excusés) : Marie-Françoise VIDALON (procuration à Sophie REY) Hélène GUIOUNET (procuration à Aline NARS) – Daniel GASPA (procuration à André MIR)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur René DARAN ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

sens	section	Chapitre	Article	Libellé	Montant
D	F	011	6287	Remboursements de frais	1 000,00
D	F	011	6068	Autres matières et fournitures	490,00
D	F	011	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00
D	F	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 850,00
D	F	65	658	Charges diverses de la gestion courante	10,00
TOTAL DE DEPENSES					1 650,00
R	F	74	74	Subventions d'exploitation	1 650,00
TOTAL DE RECETTES					1 650,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulain, le 19 Janvier 2023



Le Maire,


André MIR